



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 15 décembre 2022

OBJET :

DE-22-12-1-26) AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS
PLURIANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION VINCENNOISE POUR L'AIDE A
DOMICILE (AVAD)

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi quinze décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 01 décembre 2022 conformément au Code général
des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANDEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANDEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme
VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY,
Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme
SERVIAN, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme
RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. DIARRA, Mme
ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M.
BERNIER-GRAVAT, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme
FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : M. PITAVY (pouvoir à Mme BOILOT), M. LECOMTE (pouvoir à M.
LOUVIGNÉ), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE), Mme GALL (pouvoir à
M. POLITZER).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221215-lmc1H10280H1-DE
Date de réception en Préfecture : 20/12/2022
Date de Publication : 21/12/2022

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2022 pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé et autres organismes ;

Vu la délibération en date du 13 avril 2022 approuvant la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'*Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD)* ;

Considérant que l'*Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD)* dispose d'une subvention annuelle supérieure à 23 000 € ;

Considérant la nécessité de notifier par avenant le montant d'une subvention complémentaire versée en 2022 ;

Après avis de la commission Solidarités, Insertion, Santé du 07 décembre 2022,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'*Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD)* visant à attribuer une subvention complémentaire de 5 000 € au titre de l'exercice 2022.

ARTICLE II : La dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2022 aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé